



Les actualités dans le secteur public hors enseignement

Chers collègues,

L'année 2018 est sur le point de s'achever.

Celle-ci a été jalonnée de succès et de difficultés.

Néanmoins, des avancées sont à noter dans plusieurs domaines.

S'agissant de sujets transverses touchant à votre carrière, votre position, vos droits, quelque soit votre statut, nous avons opté pour ce bulletin d'informations afin de vous tenir informés des faits marquants.

Ce bulletin ayant vocation à perdurer, n'hésitez pas à nous envoyer vos observations, vos questions.

L'équipe du secteur public.

Sandrine Papon, Mathilde Mariette, Jean Saubot.



Les évolutions réglementaires en cours

Vos représentants ont travaillé sur une délibération balai visant à ajuster plusieurs textes en vigueur. Celle-ci rentrera en vigueur **début 2019**. Les modifications proposées portent entre autre sur :

- **l'avancement différencié**. Celui-ci sera dorénavant possible chez un employeur qui compte un et trois agents dans un corps donné,
- **le maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon d'origine** lors d'un changement de corps ou de cadre d'emplois,
- **l'actualisation des indemnités de frais** allouées dans l'exercice des fonctions,
- la possibilité pour l'employeur de maintenir **le régime indemnitaire** lors de transferts d'activité,
- l'actualisation de la **durée de formation des TEEAC**,



- la suppression de la limitation du nombre de renouvellement de **détachement** auprès d'un service ou établissement de l'Etat,
- la suppression du nombre de renouvellement de mise en **disponibilité** pour convenance personnelle, dans la limite de 9 ans,
- le maintien des **indemnités fonctionnelles durant le congé prénatal** pour grossesse difficile,
- l'extension aux **pères du congé d'accompagnement des enfants EVASANES**,
- la **suppression de la liste d'aptitude** établie après avis de la commission administrative paritaire pour les examens professionnels dans le CAG,
- la modification du statut communal des sapeurs pompiers en statut transverse aux 2 fonctions publiques (NC et communale),

La réforme de la fonction publique

Depuis 2014, nous participons activement à des

groupes de travail visant à **moderniser la fonction publique territoriale**, dont les sujets sont :

- **le droit des agents non titulaires (ANT)**,
- **le droit syndical**,
- **la fusion des deux fonctions publiques**,
- l'accès à la fonction publique,
- le centre de gestion.

Les forces politiques présentes au GNC sont parvenues à un consensus sur les trois premiers thèmes.

Les projets de textes correspondants (lois du pays et délibérations d'application) ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP) en sa séance du 11 décembre 2018. L'objectif est une adoption avant la fin de la mandature des Exécutifs provinciaux. **A suivre...**

Les nouveautés apportées par ces textes vous seront détaillées dans de prochains bulletins d'informations.



La CLR

Les taux d'abattement pour un départ à la retraite avant 60 ans ont dû être réajustés en cours d'année afin de maintenir les grands équilibres du régime des retraites de la fonction publique.

Le choix arrêté par la majorité des adhérents qui se sont exprimés sur le sujet lors de notre consultation en mars, s'est porté sur les taux actuariellement neutres de 2012.

Ce sont bien ces taux qui ont été arrêtés par le GNC en juillet 2018.

INFO *N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions concernant le calcul de votre retraite.*

En outre, les prochaines mesures prises concernent :

- 1) la suppression de l'obligation de se trouver en position d'activité la veille de la retraite pour les agents en disponibilité,
- 2) la modulation du taux de suspension de **l'indemnité de résidence** au regard du nombre d'annuité réalisées après 2005,
- 3) la suppression des **pensions de reversion** aux veuves et veufs divorcés,
- 4) le **recul de l'âge du départ** à la retraite à 67 ans, sous conditions.



Les élections paritaires en 2018

Grâce à votre soutien, l'UT CFE-CGC **maintient, voire conforte sa position déterminante** au sein des instances des représentants du personnel.

ZOOM sur des résultats d'élections marquantes :

- **CTP province Nord** : 2 candidats de la liste UT CFE-CGC ont été élus,
- **CTP du CHT** : la liste UT CFE-CGC reste majoritaire avec 3 élus,
- **au CTP de la Ville de Nouméa** un score historique a été marqué : 4 sièges sur 6 !
- **CTP de Dumbéa et Païta, DAVAR** : 1 élu dans chaque CTP.
- Nos délégués du personnel sont également présents au sein des **caisses des écoles de Dumbéa et Nouméa, et dans quelques communes de la province Nord.**

Zoom sur l'activité syndicale.

Au titre de nos différents mandats, nous avons participé à :

- 5 comités supérieurs de la fonction publique (examens de nouveaux textes),
- 8 commissions pour la protection de l'emploi locale dans la fonction publique,
- 30 CAP dont avancement différencié, promotions au choix dans le cadre patrimoine & bibliothèque, socio-éducatif et administration général.
- 9 groupes de travail sur la réforme de la fonction publique et la révision du règlement intérieur de la province Sud.

Nous avons aussi initié :

- 11 conseils syndicaux dans différents secteurs,
- des rencontres périodiques avec plusieurs DRH (6),
- des heures syndicales dans plusieurs directions (5).



Les dates à retenir

CAP sur les promotions au choix dans le CAG : 17-12-2018

Conseil syndical- VDN : 13-12-2018

Conseil syndical- administration générale : 14-12-2018

Groupe de travail sur règlement intérieur P Sud : 20-12-2018.

Les résultats de l'examen professionnel pour l'accès au 3ème grade du corps des ingénieurs seront diffusés à compter du 14-01-2019.

Les CAP sur les promotions au choix dans le cadre technique sont envisagées en mars 2019.



Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes et vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

UT CFE-CGC
Secteur public hors enseignement
com-utcfecgc@utcfecgc.nc

